

Nous avons créé Coopération Médicale Santé parce que :

Les pays francophones dont la France ont des systèmes de santé avec des points forts et des points faibles. Savoirs et compétences médicales, technologies, structures de santé, disponibilités de soignants sont hétérogènes.

Par la coopération, les faiblesses des uns seront renforcées par les atouts des autres.

L'utilité de cette coopération ne peut être simplement ponctuelle et conjoncturelle mais doit être inscrite dans un processus pérenne.

Le partage des savoirs, des compétences et des moyens permettra à tous de faire mieux ensemble que séparément. La richesse de cette coopération sera riche de la diversité des partenaires.

La situation de la France et des pays francophones interpelle. Cette coopération constitue un renfort de l'amitié et des relations entre ces pays.

Coopération car des besoins de part et d'autre

Le constat est que si la France manque de médecins et de soignants.

Les pays africains subsahariens ont besoin de praticiens ayant une pratique médicale d'un niveau conforme au standard français.

Coopérations critiquables

Les coopérations existantes ne correspondent pas à l'aspiration profonde des africains car il ne s'agit pas d'un partage, mais, comme c'est traditionnellement le cas, d'une aide unidirectionnelle vécue souvent comme une ingérence.

A l'inverse, les médecins formés dans les pays africains et qui viennent s'installer en France « oublient » souvent leur pays d'origine...

Enfin les médecins formés en France et qui retournent dans leur pays d'origine sans conserver des liens forts avec la France perdent progressivement les pratiques acquises lors de leur séjour.

Coopération équilibrée

Notre ambition est donc d'œuvrer pour une coopération équilibrée, qui bénéficie aux deux parties et qui s'inscrive dans la durée.

Le principe de base étant de promouvoir la création d'une cohorte de médecins bi nationaux qui travaillent à la fois dans leur pays d'origine et dans les hôpitaux français.

Coopération Médicale Santé, pour quoi faire ?

Notre association qui bénéficie de relais dans les différents pays aura pour tâche de promouvoir nos principes et valeurs, de favoriser les coopérations entre établissements, d'aider à la logistique, de participer à la formation, d'évaluer les partenariats...

Objectifs

- Formation pratique complémentaire pour des docteurs en médecine ou en pharmacie de pays hors union européenne conduisant à la reconnaissance d'un niveau de qualification professionnelle.
- Activité binationale pour des docteurs en médecine ou en pharmacie entre la France et les pays hors union européenne
- Tout type de partenariats sanitaires entre des territoires francophones
- Recherche médicale

Centres de formation selon les standards français. (médecin, infirmière, orthophonie, maïeuticienne...)

Formation pratique complémentaire

Stages hospitaliers

Elaboration de maquettes de stage adaptées à chaque spécialité afin de répondre aux exigences de qualification professionnelles

Programme de formation (apprentissage en ligne, ateliers cliniques, séminaires) tant en France pour les stages hospitaliers que dans les pays francophones coopérants

Activité partagée

Les médecins français ou hors UE pourront avoir une activité dans les établissements français et des autres pays

Les paramédicaux auront une formation initiale dans les différents pays qui permettrait de travailler dans les autres pays dont le France

Partenariats entre les structures sanitaires, hospitalières, universitaires, publiques ou privées

Partenariats sanitaires

Organisation du système de prise en charge (création d'une mutuelle)

Labellisation des établissements par cette mutuelle avec création de centres de soins aigus

Contractualisation d'une charte qualité

Recherche médicale

Dossiers médicaux partagés constituant une base de données pour la recherche scientifique.

Organisation de staffs internationaux

Logistique

Service d'information et de conseils

Une aide sera assurée pour faciliter les démarches administratives

Accompagnement financier, création d'une mutuelle pour les frais de transport, de logement (actuellement système de tontine)

Des structures d'accueils et d'hébergements seront créés pour les coopérants de part et d'autre

Centres de soins

Accompagnement à la création de centres de soins